



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/119
30 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

RAPPORT DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION
(18 et 20 septembre 2000)

RÉSUMÉ

Le Comité a examiné la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et de la Déclaration ministérielle, qui sont les fondements de son futur programme d'activités visant à promouvoir le développement durable des établissements humains, à favoriser la prospérité économique et sociale et à appuyer la démocratie dans la région de la CEE. Le Comité est convenu que la Stratégie comme la Déclaration ministérielle représenteraient sa contribution à la manifestation "Istanbul+5". Il a adopté le rapport de la première session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. Il a également examiné et adopté son programme de travail pour la période 2000-2003 et défini son ordre de priorité. Il a confirmé le degré de priorité élevé du projet de monographies nationales sur le secteur du logement ainsi que des activités liées à l'enregistrement des biens fonciers et aux marchés fonciers, et a approuvé le plan général et les thèmes proposés pour la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale. Il a accueilli avec satisfaction le rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine et fait part de son appui à la proposition de projet concernant un manuel de la CEE sur le financement du logement.

Introduction

1. Le Comité des établissements humains a tenu sa soixante et unième session à Genève, les 18 et 20 septembre 2000, sous la présidence de M. J. Zetter (Royaume-Uni). Le 19 septembre a été organisée une réunion ministérielle dont le rapport est publié sous la cote ECE/HBP/119/Add.1.
2. Ont pris part à la session les représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. La Commission européenne et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) étaient également représentés.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient en outre représentées : Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Institut de recherche sur l'environnement (IREC), Alliance coopérative internationale (ACI), Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT), Fédération internationale des administrateurs de biens conseils immobiliers (FIABCI), Association internationale des urbanistes (AIU), Union internationale de la propriété immobilière (UIPI), Union internationale des locataires (IUT), World Associations of Cities and Local Authorities Coordination (WACLAC) et World Fire Statistics Centre.
5. Des membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine étaient également présents.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/118) a été adopté.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE QUI INTÉRESSENT LES TRAVAUX DU COMITÉ

7. Le Comité a pris note des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-cinquième session en mai 2000 et des recommandations qu'elle avait adressées aux organes subsidiaires principaux, en particulier en ce qui concerne la hiérarchisation de leur programme de travail et la démarche intersectorielle devant guider la mise en œuvre de celui-ci.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTION DE LA CEE À LA MANIFESTATION "ISTANBUL+5"

8. Le Comité a examiné la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et de la Déclaration ministérielle adoptée lors de la réunion ministérielle. On s'est surtout attaché à faire en sorte qu'à la

manifestation "Istanbul+5" les pays de la CEE adoptent une approche collective lorsqu'il s'agira de rendre compte de l'expérience de la CEE.

9. Le lundi 18 septembre, Habitat (CNUEH) a organisé, en collaboration avec le secrétariat de la CEE, un forum destiné à donner aux délégations nationales et aux partenaires représentant des collectivités locales et la société civile l'occasion de débattre de l'importance de deux campagnes mondiales lancées à l'initiative d'Habitat, à savoir la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements et la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines. Ce forum a été présidé par M. J. Zetter, assisté de Mme S. Lacroux, Coordonnatrice du Groupe des terres et du régime foncier d'Habitat. Des exposés ont été faits par M. W. Cobbett, Directeur de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements du CNUEH, M. H. Hoffschulte, Président du Groupe de travail WACLAC/CNUEH sur la Charte mondiale de l'autonomie locale, M. B. Carlin, Secrétaire général de la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) et Mme B. Lipej, Présidente du Groupe de travail de la CEE sur l'administration des biens fonciers. Les discussions ont porté sur la nécessité d'une définition claire des principes de sécurité d'occupation des logements et de son application dans la région de la CEE, les initiatives prises pour favoriser des mécanismes financiers novateurs et le rôle des campagnes dans le contexte du programme de travail d'Habitat par rapport à la mise en œuvre globale du Programme pour l'habitat.

10. Le Comité est convenu :

- a) De rendre publiques la Stratégie de la CEE et la Déclaration;
- b) De les présenter en tant que contribution de la CEE à la manifestation "Istanbul+5";
- c) D'organiser une manifestation spéciale de la CEE en marge de la réunion "Istanbul+5" prévue l'année prochaine et de présenter les principaux objectifs et défis de la CEE, tels qu'ils figurent dans la Stratégie, durant la séance plénière de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Istanbul+5);
- d) D'examiner à sa prochaine session prévue en septembre 2001, l'incidence de la Stratégie et de la Déclaration ministérielle sur son programme de travail ainsi que sur les programmes nationaux et d'évaluer, dans un délai de cinq ans, la mise en œuvre de la Stratégie et de la Déclaration.

IV. EXAMEN DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME DU COMITÉ

11. En ce qui concerne les différents éléments de programme et les méthodes de travail, le Comité :

a) **Monographies nationales sur le secteur du logement (10.1.1)**

- i) Est convenu d'adopter la pratique qui consiste à présenter, lors de ses sessions annuelles, les conclusions et recommandations des études récemment menées à bien;

- ii) A décidé de tenir des discussions pour examiner les progrès accomplis dans l'application pratique des recommandations dans le pays concerné, l'objectif étant de suivre et d'évaluer leur impact. Le Comité a proposé de tenir ces discussions quatre ans après chaque étude;
- iii) S'est félicité de la pratique consistant pour les pays considérés de traduire leurs monographies dans leurs langues nationales et d'en assurer une large distribution parmi les autorités nationales, régionales et locales; le Comité a invité ces pays à poursuivre cette pratique;
- iv) A invité son Bureau et le secrétariat à commencer les préparatifs de la prochaine étude, relative à la République de Moldova, et a examiné les possibilités de faire face à la demande d'études supplémentaires;
- v) A pris note des demandes des délégations albanaise, arménienne, russe et ukrainienne tendant à ce qu'une étude soit entreprise dans leurs pays respectifs;

b) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain (10.1.2)

- i) A approuvé le rapport intérimaire sur les schémas de transport urbain et l'aménagement de l'espace : mesures visant à guider les choix des consommateurs (HBP/2000/8), y compris les activités du Groupe directeur mixte. Cet élément de programme est exécuté conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement;
- ii) A pris note de l'intérêt manifesté par les délégations nationales et les ONG pour ce projet et a invité les délégations, en particulier celles des pays en transition, à désigner des experts pour siéger au groupe directeur. Ces experts devraient avoir une vaste expérience dans le domaine de l'aménagement de l'espace, notamment en ce qui concerne les schémas de transport. Leurs nom et adresse devraient être communiqués au secrétariat au plus tard le 30 octobre 2000;
- iii) A accueilli avec satisfaction l'offre de la ville de Lyon (France) d'accueillir un atelier sur les transports urbains et les plans d'occupation des sols, en 2001;

c) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers (10.1.3)

- i) A approuvé le rapport de la première session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (HBP/WP.7/1999/2);
- ii) A invité le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à prendre en compte la stratégie à long terme relative à l'administration des biens fonciers dans la région des Balkans, telle que présentée oralement par M. Ratia, chargé de liaison de la CEE, au cas où le Groupe entreprendrait des activités dans cette sous-région;

d) Rénovation urbaine et modernisation des logements (10.1.4)

- i) A approuvé le rapport de son consultant, M. G. Gundersen (Norvège), sur les préparatifs de l'élaboration de directives pratiques de la CEE sur les logements en copropriété et a invité ledit consultant, le groupe de référence du projet et le secrétariat à assurer la mise au point définitive de ces directives en vue de sa prochaine session;
- ii) A pris note du rapport de la délégation russe sur les activités de suivi du Séminaire de Moscou sur les logements en copropriété, qui avaient un lien avec les travaux relatifs aux directives pratiques de la CEE sur les logements en copropriété;
- iii) A pris note du rapport de la délégation tchèque sur les conclusions et recommandations de l'atelier tenu à Prague (juin 2000) et est convenu que la question de la rénovation urbaine devrait demeurer inscrite à son programme de travail;

e) Élaboration de statistiques des établissements humains (10.1.5)

- i) Est convenu d'organiser une consultation informelle au début de 2001 en vue de coordonner les activités en matière de statistiques du logement entreprises par la CEE et l'Union européenne (UE);
- ii) A pris note de l'intérêt manifesté par les délégations finlandaise et néerlandaise pour une participation à cette consultation et a également invité d'autres pays à désigner des experts, dont les nom et adresse devraient être communiqués au secrétariat au plus tard le 30 octobre 2000;

f) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat (10.1.6)

- i) A approuvé le plan général et les thèmes proposés par la délégation du Royaume-Uni pour la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale "Villes viables et vivables", prévue en 2002 au Royaume-Uni;
- ii) A pris note de ce que les délégations bélarussienne, danoise, française, roumaine et russe ainsi que l'AIU sont disposées à désigner des experts pour siéger au groupe de travail préparatoire de la Conférence;
- iii) A invité la délégation du Royaume-Uni à organiser, durant l'hiver 2000-2001, une réunion du groupe de travail consacrée à l'élaboration du plan détaillé et de la structure des documents de travail de la Conférence. Cette réunion sera également consacrée à l'examen du projet de programme et d'organisation des travaux de la Conférence;
- iv) A pris note du rapport de la délégation kirghize sur le suivi de l'étude de pays sur des établissements humains compatibles avec un développement durable (HBP/2000/2).

V. TRAVAUX DU BUREAU ET RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE

12. Le Comité a examiné le rapport de son Président, M. J. Zetter, sur les travaux du Bureau et le rapport intérimaire de M. G. Gundersen sur les activités du Réseau ainsi qu'une proposition relative à un manuel sur le financement du logement. Le Comité :

a) A accueilli avec satisfaction les rapports de son Bureau et du Réseau consultatif et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Réseau (voir annexe III);

b) A souscrit à la proposition de projet relative à un manuel de la CEE sur le financement du logement et a invité le Réseau consultatif à poursuivre les préparatifs de cette activité, compte tenu des travaux récemment accomplis par le Comité sur cette question, ce qui permettrait d'éviter le double emploi;

c) A invité toutes les délégations à proposer au secrétariat, au plus tard fin novembre 2000, les thèmes des discussions approfondies que le Comité mènera à sa prochaine session prévue en septembre 2001.

VI. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2003

13. Le Comité a approuvé son programme de travail, ses priorités et le calendrier provisoire des réunions présentés aux annexes I, II et IV, et a prié son Bureau et le secrétariat de suivre l'application des décisions prises au sujet des différents éléments de programme.

VII. QUESTIONS DIVERSES

14. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains depuis la dernière session du Comité et a encouragé les pays à faire des annonces de contributions à ce Fonds.

15. Des renseignements ont été fournis au sujet du site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/>).

VIII. ÉLECTION DU BUREAU

16. Conformément au principe de roulement, les membres du bureau ci-après ont été élus ou réélus pour la soixante-deuxième session du Comité (17-19 septembre 2001) : Mme Daniela Grabmüllerová (République tchèque), Présidente; M. Wolfgang Förster (Autriche), M. Yiannos Papadopoulos (Chypre), M. Jens Wolters (Danemark), Mme Elena Szolgayová (Slovaquie), M. Tom Corcoran (Irlande), Mme Ileana Budisteanu (Roumanie) et M. Andrey Starovoytov (Fédération de Russie), Vice-Présidents.

17. Le Comité a chaleureusement remercié M. John Zetter, Président sortant, de son dévouement aux travaux du Comité des établissements humains de la CEE pendant plus de 20 ans.

Annexe I

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2003

SOUS-PROGRAMME 10 - ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct : Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies du logement, leurs stratégies, cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait : Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Lituanie ont été publiées. Un fichier d'experts internationaux a été établi. L'équipe internationale d'experts chargés de l'étude sur le secteur du logement de la Roumanie a effectué deux missions en mai et juillet 2000. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire : Le Comité poursuivra les activités relatives à l'établissement de monographies nationales du logement et commencera une sixième étude, relative à la République de Moldova. Il est prévu qu'une équipe internationale d'experts effectue une mission d'enquête aux fins de la prochaine étude en janvier 2001. La possibilité d'organiser des ateliers ou des réunions spéciales d'experts et d'examiner les résultats de l'exécution de projets ainsi que de diffuser les enseignements qui s'en dégagent dans les pays de la CEE sera étudiée. Un programme de suivi des études entreprises sera mis à l'essai. La coopération avec Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Durée : 2000-2003.

10.1.2 Amélioration des performances environnementales en milieu urbain

Exposé succinct : Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement

rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques de transports locaux exige une réflexion et une action concertées dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décisions.

Travail fait : En coopération avec le Comité des politiques de l'environnement, un atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables s'est tenu à Vienne en février 1998. Comme suite à cet atelier, un groupe directeur mixte sur les modes de transport urbains et la planification de l'utilisation des sols a été établi. À sa première réunion, tenue à Lyon (France), le groupe directeur a établi un programme de travail détaillé (HBP/2000/8).

Travail à faire : Un atelier sera organisé en 2001 conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE. L'atelier se penchera sur les données d'expérience concrètes en matière de gestion des transports urbains respectueuse de l'environnement, associée à un aménagement durable de l'espace. À partir des résultats de l'atelier, des directives seront établies à l'intention des gouvernements et présentées à une réunion commune des bureaux des deux comités, puis, si ceux-ci en conviennent, à la cinquième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe".

Durée : 2000-2002.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct : Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays développés à économie de marché et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait : L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée avec l'aide du cadastre britannique. Trois ateliers ont été tenus : sur le cadastre moderne (Bonn (Allemagne), mars 1999); sur l'enregistrement des biens fonciers (Londres, septembre 1999) et sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans l'établissement des systèmes d'enregistrement des

biens fonciers (Tirana, mars 2000). Un atelier sur les mécanismes de sécurité dans la création de marchés de biens immobiliers a été organisé à Madrid les 28 et 29 septembre 2000.

Travail à faire : Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96) dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Dans le cadre d'une coopération avec le PNUD, il est envisagé d'envoyer en 2000 une équipe d'experts internationaux en Arménie pour évaluer la réforme de l'administration des biens fonciers dans ce pays. Une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre/limiter la vente de biens dans les pays de la CEE ainsi qu'une étude sur l'évaluation à des fins fiscales seront réalisées par la délégation russe. Des ateliers sont prévus pour 2001 en Suède et en Arménie. La deuxième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 19 et 20 novembre 2001.

Durée : 2000-2003.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct : Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le parc de logements existants et sa gestion. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait : Une réunion consacrée au partenariat du secteur public et du secteur privé en matière de développement des établissements humains a été organisée à Manchester (Royaume-Uni) les 6 et 7 novembre 1999. Un atelier sur la rénovation urbaine et la modernisation des logements s'est tenu à Prague du 14 au 17 juin 2000.

Travail à faire : Un consultant a été nommé et un groupe de référence mis en place pour établir des directives concrètes sur les immeubles en copropriété et traiter des principaux aspects des secteurs public et privé dans les pays en transition. Le Réseau consultatif formulera sa proposition relative à un manuel sur le financement du logement.

Durée : 2000-2003.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct : Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui paraît tous les deux ans.

Travail fait : Le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été publié en 2000. Un site Web sur les statistiques des établissements humains (<http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>) est en place depuis 1999.

Travail à faire : Le Comité préparera la prochaine livraison du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui sortira en 2002.

Dans l'intervalle, les statistiques annuelles collectées grâce au questionnaire seront affichées sur le site Web. Une consultation informelle sera organisée au début de l'année 2001 pour coordonner les activités relatives aux statistiques du logement dans la CEE et l'UE.

Durée : 2000-2003.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct : L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. Une étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait : L'étude des Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat (ECE/HBP/108), qui est le fruit de deux équipes spéciales, a été publiée. Elle a servi de document de base pour la huitième Conférence sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Un résumé de cette étude a été établi afin d'aider les participants à élaborer pour la Conférence les documents faisant état de leurs réactions. Cette conférence a été tenue à Madrid du 8 au 11 juin 1998. Une autre étude, intitulée Human Settlements Trends in Central and Eastern Europe (Tendances de l'habitat en Europe centrale et orientale) a été élaborée et publiée en octobre 1997 (ECE/HBP/105). Une équipe d'experts qui s'est rendue au Kirghizistan en juillet 1999 a établi une étude de pays intitulée "Des établissements humains compatibles avec un développement durable - aperçu général et recommandations" (HBP/2000/2) afin d'aider le Gouvernement kirghize à exécuter ses stratégies de développement humain.

Travail à faire : Les deux publications susmentionnées seront révisées tous les cinq ans et regroupées en un seul volume. Une conférence de recherche sur les villes viables et vivables sera organisée au Royaume-Uni en 2002. Une réunion du groupe de travail chargé des préparatifs de la conférence sera organisée durant l'hiver 2000/2001. La Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle sera publiée. Le Comité continuera à organiser l'échange de données d'expérience concernant l'application du Programme pour l'habitat.

Durée : 2000-2002.

Annexe II

**PROJET DE FORMULAIRE DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
DE LA CEE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DES PRIORITÉS**

Note explicative :

Ces dernières années, le Comité des établissements humains a démontré qu'il était capable de rationaliser son programme de travail (10 éléments de programme en 1995, 6 éléments en 2000), ses méthodes de travail (le Comité a été le premier organe subsidiaire principal de la Commission à introduire le programme des ateliers et à adopter les directives y relatives). Comme suite à la décision de la Commission, il est à l'origine de l'adoption et de l'application d'une nouvelle forme de coopération avec les entreprises et les administrations locales qui a consisté à mettre en place un réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine en 1998. Le Comité a établi la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Cette stratégie devrait lui offrir des orientations pour lui permettre de structurer et d'adapter en permanence son programme de travail dans les 5 à 10 premières années du nouveau millénaire.

Les activités du Comité revêtent une importance considérable pour tous les pays de la CEE. Il est essentiel que l'expérience des sociétés démocratiques en matière de développement durable, de droits de propriété, d'administration locale et de valeurs démocratiques se généralise dans toute la région de la CEE.

SECTION 1 : ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DES PRIORITÉS

No	Éléments de programme et activités	Rang dans l'ordre des priorités (Élevé, Moyen, Non Prioritaire)	Personnel de la catégorie des administrateurs (budget ordinaire)
1	Monographies nationales sur le logement	E	0,9
2	Amélioration des performances environnementales en milieu urbain	E	0,3
3	Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers	E	0,6
4	Rénovation et gestion des logements	E	0,3
5	Élaboration de statistiques des établissements humains	NP	0,1
6	Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat	M	0,1

SECTION 2 : OPTIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS

A. Affectation d'un fonctionnaire supplémentaire au Comité (qui en compterait trois au lieu de deux)

Le Comité serait en mesure de promouvoir plus efficacement l'amélioration des conditions de vie dans la région de la CEE en préconisant la gouvernance démocratique, une forte participation du public et la sécurité des droits de propriété selon les lignes définies dans la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et la Déclaration ministérielle.

Il serait possible, notamment :

a) De mener à bien deux monographies nationales du logement par an (au lieu d'une);
ou

b) D'intensifier les activités d'administration foncière et d'établir un nouveau mode d'organisation de la coopération avec la Banque mondiale, l'UE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur ces questions.

B. Suppression d'un poste (le Comité compterait un fonctionnaire au lieu de deux)

Le Comité aurait du mal à exécuter les tâches définies dans son mandat et relevant de sa compétence.

Annexe IIIMEMBRES DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET
LA GESTION URBAINE*

M. Igor Jakobson

Directeur de la Fondation estonienne pour le logement
Rue Kiriku, 2/4, 10130 Tallinn (Estonie)

M. Gert A. Gundersen

Consultant

O. Kyrres Gt 11, 5014 Bergen (Norvège)

M. Herbert G. Pfeiffer (Président)

Membre du Conseil d'administration
de la Caisse d'épargne du bâtiment

Bajkalska 30, B.P. 48

820 05 Bratislava 25 (Slovaquie)

M. Alexander A. Pavlenko

Président, Directeur général de RBC Net

Rue Novoslobodskaya, 36/1

10355 Moscou (Fédération de Russie)

Mme Stephanie Bamford

Director of Corporate Affairs, William Sutton Trust

Sutton Court, Tring,

Herts HP 235BB (Royaume-Uni)

M. Lee Shostak

Directeur, EDAW Limited

33 Great Percy Street

Londres WC1X 9RD (Royaume-Uni)

M. Michael E. Doyle

Président de la CEO Cooperative

Housing Foundation (CHF)

8601 Georgia Avenue, Suite 800, Silver Spring

Maryland 20910 (États-Unis d'Amérique)

* Le mandat du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine a été adopté par le Comité des établissements humains à sa cinquante-huitième session, en septembre 1997 (ECE/HBP/104, annexe II).

Annexe IV

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS*

Réunions

17-19 septembre 2001	Genève	Soixante-deuxième session du Comité des établissements humains
19 et 20 novembre 2001	Genève	Deuxième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

* Les réunions du bureau et des équipes spéciales ainsi que les autres consultations informelles ne sont pas mentionnées.